

Des programmes d'accompagnement forts, prioritaires, hiérarchisés, à réaliser pendant la phase d'études du projet de contournement de Nice

La réalité est là. Quelle que soit la solution retenue en toute objectivité et réalisme, le projet ne verra le jour qu'à l'aube de l'année 2015 ou 2020 après que l'ensemble des études aura été réalisé.

Dans les dix prochaines années, consacrées aux études et à la réalisation de l'ouvrage, les programmes d'accompagnement déjà engagés ou dont les études sont aujourd'hui bien avancées doivent être réalisés, afin de faire face à l'asphyxie du département et à la congestion de l'autoroute A8 et du réseau routier national, départemental et communal.

Ces aménagements indispensables, qu'ils soient ponctuels ou structurants, prévus dans le cadre de la politique commune en matière de déplacements menée par le Conseil général, la Communauté d'agglomération de Nice-Côte d'Azur et les communes, dont la commune de Saint-Laurent-du-Var, doivent permettre de répondre temporairement au développement prévisible du trafic et de limiter ainsi

la congestion des réseaux viaires existants.

Il faut donc envisager prioritairement de :

> Résorber les points noirs sur le réseau routier et autoroutier par :

- la création d'un échangeur à l'ouest de Villeneuve-Loubet sur l'autoroute A8
- les réaménagements d'échangeurs existants
- le réaménagement de la RD 6007 à Villeneuve-Loubet, à Cagnes-sur-Mer et à Saint-Laurent-du-Var de la gare aux Vespins
- la résorption du point noir au droit du franchissement du Var au niveau de l'A8 actuelle
- la requalification de la voie communale du bord de mer (ex-RN 98) à Saint-Laurent-du-Var.

> Réaliser des itinéraires deux roues et piétonniers sécurisés par :

- le création de la "littorale"

- les aménagements d'itinéraires sécurisés d'accès aux infrastructures de transports en commun.

> Poursuivre et développer la politique actuelle départementale et communautaire des transports collectifs par :

- la réalisation dans un premier temps d'une ligne TCSP est-ouest puis nord-sud.
- la réalisation de la ligne 2 et 3 du tramway.

> Accroître l'intermodalité par :

- la réalisation de pôles d'échanges multimodaux afin de favoriser les échanges et l'utilisation des transports collectifs pour les déplacements locaux : pôles de Saint-Augustin et de Saint-Laurent-du-Var
- la création de parc-relais.

> Réaliser la troisième voie ferrée pour desservir les pôles d'échanges multimodaux tous les quarts d'heure.



Le franchissement du Var au niveau de la gare de Saint-Laurent-du-Var.

